

Communiqué de presse Insee Hauts-de-France

Entre le 1er janvier et le 17 mai 2021, 3 000 décès supplémentaires ont été enregistrés en Hauts-de-France par rapport à la même période en 2019, soit une hausse de 14 % (+ 9 % au niveau national). Le surcroît de décès est supérieur à 10 % dans tous les départements, les plus fortes hausses étant observées dans l'Oise et le Pas-de-Calais (+ 16 %). Malgré le ralentissement de la circulation virale, la hausse des décès (+ 19 %) entre le 1er avril et le 17 mai 2021 reste supérieure à la moyenne enregistrée depuis le début de l'année.

Entre le 1er janvier et le 17 mai 2021 (cf. note méthodologique), ce sont 25 375¹ décès qui ont été enregistrés dans les Hauts-de-France, soit 3 000 de plus qu'en 2019 (Figure 1). **Le nombre de décès est ainsi supérieur de 14 % à celui observé en 2019** (+ 4 % par rapport à 2020), soit 5 points au-dessus de la moyenne nationale (+ 9 %).

Les Hauts-de-France restent la 2e région la plus impactée depuis le début de l'année par la Covid-19, derrière Provence-Alpes-Côte d'Azur (+ 16 %) et devant l'Île-de-France (+ 13 %). Au sein de la région, **le surcroît de décès est supérieur à 10 % dans tous les départements**, les plus fortes hausses étant observées dans l'Oise et le Pas-de-Calais (+ 16%).

Malgré le ralentissement de la circulation virale, la hausse des décès entre le 1er avril et le 17 mai (+ 19 %) reste supérieure à la moyenne observée depuis le début de l'année (+ 14 %). À l'échelle départementale, l'excédent des décès varie de + 18 % dans l'Aisne à + 24 % dans l'Oise. Seul le département de la Somme échappe à cette tendance, le nombre de décès ayant augmenté de 7 % au cours de la période.

1 : Données provisoires

Figure 1 : Nombre de décès dans les Hauts-de-France par département (données provisoires)

	Ensemble des décès (1) : cumul des décès du 1er janvier au 17 mai			
	2021	2019	Evolution entre 2021 et 2019 (en %)	Evolution entre 2021 et 2020 (en %)
Aisne	2 550	2 224	14,7	-2,8
Nord	10 601	9 450	12,2	6,4
Oise	2 874	2 480	15,9	-6,5
Pas-de-Calais	6 550	5 628	16,4	11,7
Somme	2 800	2 545	10,0	-0,5
Hauts-de-France	25 375	22 327	13,7	4,2
France métropolitaine	261 636	241 116	8,5	0,3

Source : Insee à partir des données provisoires d'état civil 2021 et 2019

(1) Ensemble des décès, transmis par voie dématérialisée ou par voie papier par les mairies aux directions régionales de l'Insee (avec un délai maximal de transmission de 8 jours, auquel il faut rajouter un délai de saisie)

Notre service presse est à votre disposition pour répondre à vos questions :

06 63 34 65 31  communication-hdf@insee.fr

Éléments méthodologiques

L'Insee gère le Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) conformément au décret n° 82-103 du 22 janvier 1982. D'après ce décret, les communes doivent transmettre à l'Insee les informations dès qu'un acte d'état civil est dressé sur le territoire français. Les mairies ont un délai légal de transmission de ces informations à l'Insee **d'une semaine au maximum**. Lorsque la transmission se fait sous forme papier, il faut ajouter un délai supplémentaire d'envoi par courrier postal et de saisie par les services de l'Insee.

L'Insee a décidé de diffuser temporairement à un rythme hebdomadaire, le nombre de décès enregistrés dans chaque département, afin de contribuer en toute transparence à la mise à disposition de données pendant la pandémie de Covid-19. **Ces données couvrent toutes les causes de décès et sont donc largement supérieures aux décès liés à la pandémie.**

Les séries de décès quotidiens publiées par l'Insee pour chaque département dénombrent les décès selon leurs dates de survenue. **Ces décès sont comptabilisés dans le département où a eu lieu l'évènement et non dans le département de résidence de la personne.** Les décès transmis par voie dématérialisée sont mis à disposition jusqu'au jour J-7. Le nombre de décès total par département est disponible jusqu'au jour J-11 car l'intégration des décès transmis par papier est plus longue.

Il est important de noter que **ces données sont provisoires et seront révisées à chaque nouvelle publication.** Pour autant, l'Insee fait le choix de les mettre à disposition de tous, car elles peuvent permettre de déceler précocement des changements de tendance (**cf. Pour en savoir plus**).

Pour suivre l'évolution de la mortalité en 2021, l'Insee fait le choix de privilégier la comparaison avec l'année 2019, année sans épidémie Covid. Ce choix, qui s'impose pour la période à partir de mars, conduit en ce début d'année à comparer la période hivernale de janvier-février 2021 à la période hivernale de janvier-février 2019, marquée par une grippe saisonnière plus virulente que celle de janvier-février 2020. Santé Publique France a ainsi estimé qu'en janvier-février 2019, l'excès de mortalité toutes causes confondues avait été de 13 100 et que 8 120 décès étaient au cours de cette période attribuables à la grippe. La grippe de l'hiver 2019-2020 a quant à elle, selon les estimations de Santé Publique France, occasionné environ moitié moins de décès qu'à l'hiver 2018/2019 (3 680 selon le décompte arrêté au 15 mars 2020)

Pour en savoir plus

- Insee : nombre de décès quotidiens (France, régions et départements)
- Insee Hauts-de-France : précédents communiqués de presse sur le suivi des décès
- « Plus de décès pendant l'épisode de Covid-19 du printemps 2020 qu'au cours de la canicule de 2003 », *Insee*, Insee Première n°1 816, 18 septembre 2020
- « Bilan démographique 2020 », *Insee*, Insee Première n°1 834, 19 janvier 2021
- Santé Publique France : chiffres clés et évolution de la COVID-19 en France et dans le monde
- Covid et mortalité en Europe en 2020 : des statistiques à regarder de près
<https://blog.insee.fr/covid-et-mortalite-en-europe-en-2020-des-statistiques-a-regarder-de-pres/>
- « 2020 : une hausse des décès inédite depuis 70 ans », *Insee*, Insee Première n°1 847, 29 mars 2021
- « Avec la pandémie de Covid-19, nette baisse de l'espérance de vie et chute du nombre de mariages », *Insee*, Insee Première n°1 846, 29 mars 2021
- « Décès en 2020 : hausse plus forte pour les personnes nées à l'étranger que pour celles nées en France, surtout en mars-avril », *Insee*, Insee Focus n° 231, 16 avril 2021

Notre service presse est à votre disposition pour répondre à vos questions :

 06 63 34 65 31



communication-hdf@insee.fr